



Harcelement personne fragile

Par Pat21

Bonjour, un de mes cousins handicapé, qui a vécu journallement chez sa concubine une trentaine d'année, c'est occupée d'elle de façon permanente et attentionnée jusqu'à la mort de cette dernière et qu'il a accompagnée jusqu'à son dernier souffle.

les enfants de cette dernière n'étant pratiquement jamais présent pour aider cette dernière.

ayant promis devant cette dernière que ce cousin pourrait rester dans les locaux (maison appartenant à sa concubine)

il n'ont eu de cesse dès avant le décès de celle ci, de le harceler pour le faire partir, propos diffamatoires à son encontre, fouille de ses affaires personnelles en son absence, subtilisation des certains objets, utilisation de sa voiture personnelle en son absence sans son autorisation et sans lui avoir rendu ses clés.

dernier avatar en date il viennent de faire afficher une lettre sur le panneaux officiel de la mairie d'un vide maison gratuit incitant la population à venir se servir au domicile de mon cousin qui possède une majorité de meubles et effets personnels.

conscient que au vu de la loi il n'est pas un locataire légal, il a repris à son nom les abonnements tel, eau et adresse postale.

il est censé à tout le moins d'avoir un délai de 4 sigbifié par les héritiers par courrier avec insultes diffamatoires sur le même courrier.

comment mettre fin dans un premier temps à cette expulsion déguisée par l'entremise d'un vide maison gratuit .

la mère des héritiers est décédée moins de 15 jours avant la date du vide maison qui doit avoir lieu début mars.

merci pour vos conseils.